



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 NOVEMBRE 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 17 novembre 2022 à 18h30.

Présents : Emmanuel LABASSE, Sylvain CREGUT, Pascal FOURNIER, Camille MARTIN, Amélie PANCRACIO, Frédéric ROUX, Théo TALANDIER DE L'ESPINASSE.

Absents excusés : Estel BOUCHE (pouvoir donné à Emmanuel LABASSE), Pauline BOUCHEREAU, Baptiste SIMON, Daniel VAUZEILLES (pouvoir donné à Pascal FOURNIER),

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
 - Camping-Car Park
 - Horodateurs : bilan année 2022
 - Mise à disposition droit de pêche et autorisation parcours NO KILL
 - Tarification mise à disposition des terrains communaux à la société de chasse saison 2022
 - Avancée travaux Coudert en cours au Bourg
 - STEP Montmie
 - DSP les Bombes
 - Adressage
 - Renouvellement contrat CDD
 - Nouveau PPRI
 - Panneau lumineux
 - Devis film de protection solaire école
 - Devis Godet Tractopelle
 - Traversée Voissière
 - Parking Chaudefour : bornage, stèle
 - Criterium du Dauphiné
 - Cabane Trottinette
 - Taxe foncière des sections
 - Frais déplacement agents municipaux
 - Inventaire voirie communale (nouveau devis GEOVAL)
 - Cimetière
 - Questions diverses
-

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Théo TALANDIER DE L'ESPINASSE a été élu secrétaire de séance

2. CAMPING CAR PARK

BILAN CHIFFRE RECETTES, INVESTISSEMENTS, AMORTISSEMENT

L'aire de Camping Car Park a été ouverte début juillet. Monsieur Sylvain CREGUT fait **un bilan des chiffres au jour de la réunion et présente des tableaux récapitulatifs.**

	Ouverture	08-juil	2022
	Recettes HT		Taxes de séjour
	20 638,18 €		2057
Part Camping Car Park	7 636,13 €		
Part Commune	13 002,05 €		
Tarifs	Avec TS		
15/04-31/10	14,4		
01/11-14/04	11,7		
11/10-31/10	11,7		
22/06-10/10	14,4		
24/05-21/06	1		

La recette totale s'élève à 20.638,18 euros : sur ce montant 13.002,05 euros (63%) reviennent à la commune et 7.636,13 euros à Camping car Park (37%).

Les tarifs correspondent à ceux évoqués lors du précédent Conseil Municipal.

Les investissements s'élèvent à 246.391,40 euros (terrassment / réseaux / espaces verts, matériels, maîtrise d'œuvre, branchement Enedis).

Investissement 2022	HT
Coudert terrassement/réseaux/espaces verts	169 321,00
Camping Car parkz achat materiel	66 961,00
Géoval maîtrise oeuvre	9 000,00
Enedis Branchement	1 103,40
	246 391,40 €
Subventions accordées	
Département	121477
Communauté de Communes	6000
Subventions en attente	
Région	66886
Total Subventions théoriques	194363
Coût de revient Commune (sous réserve	52 028,40 €
Ammortissement Annuel sur 10 ans si :	5 202,84
Ammortissement Annuel sur 10 ans sans :	11 891,44
Fonctionnement Provisoire	
EDF	435,13
	855,55
	796,34
	330,00
	143,00
Total EDF	2 560,02
Wifi	550,00
Total Fonctionnement	3 110,02

L'accord du Conseil Départemental a été réceptionné pour le montant de dépenses subventionnables évoqué lors du précédent Conseil Municipal. La réponse du Conseil Régional est toujours en attente.

L'amortissement annuel sur 10 ans, si une réponse favorable est donnée par le Conseil Régional, s'élèverait à 5.202,84 euros, et à 11.891,44 euros si une réponse défavorable est donnée. Monsieur Sylvain CREGUT fait remarquer que, dans les deux cas, cela paraît raisonnable (recette de la première saison de 13.002 euros environ, alors que l'ouverture a été tardive).

Les frais de fonctionnement provisoires sont ensuite évoqués (EDF, Wifi), ces derniers s'élèvent à 3.110,02 euros.

Monsieur Pascal FOURNIER fait remarquer qu'il sera nécessaire de prévoir l'installation de nouvelles tables l'année prochaine car les tables installées actuellement sont anciennes et en mauvais état (à voir si le choix doit se porter sur de la résine ou sur du bois).

Les élus mentionnent que les tables en résine installées à d'autres endroits sont de bonne qualité et lourdes. **Des devis devront être demandés afin de prévoir leur achat au budget 2023.**

BILAN AVIS UTILISATEURS, FREQUENTATION.

Monsieur Sylvain CREGUT indique que l'aire de camping-car bénéficie **d'une bonne image (notée 4/5 - 55 avis) et est la mieux notée de la zone géographique.**

Monsieur le Maire précise que les avis négatifs concernent l'ombre insuffisante sur l'aire. Les travaux du paysagiste n'étaient pas encore effectués.

1716 nuits ont été facturées et 54 réservations. La durée moyenne des séjours est de 31 heures.

Madame Camille MARTIN rappelle qu'il est **nécessaire de communiquer beaucoup plus et de mettre en place des panneaux pour mieux indiquer l'emplacement de l'aire. Le Conseil Municipal y est globalement favorable.**

Monsieur Sylvain CREGUT mentionne que même au Lac des panneaux devront être mis en place.

Des devis sont à demander pour le budget 2023, comme précisé lors du précédent Conseil Municipal.

DELIBERATION SUBVENTION COMCOM A REPENDRE

La délibération prise pour la subvention COMCOM en janvier 2022 doit être remplacée par une nouvelle sur demande de la COMCOM. Le coût global mentionné est incorrect et le tableau décrivant les subventions demandées à chaque financeur n'est pas inclus.

La nouvelle proposition de délibération est visionnée en séance : coût global de l'opération 242.954 euros + tableau, conformément aux autres délibérations prises pour les subventions Conseil Régional et Conseil Départemental.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de prendre cette nouvelle délibération afin que les subventions de la COMCOM puissent être demandées sur la base des factures acquittées.

3. HORODATEURS

Un bilan de la saison des horodateurs est présenté par Monsieur Sylvain CREGUT : un tableau récapitulatif est lu et visionné en séance. Rappel des jours de stationnement payant : **week-end, jours fériés et vacances scolaires.**

Les encaissements des horodateurs pour 2022 s'élèvent à **112.017,34 euros** (74.032,40 en 2021) répartis entre le parking de la Contre Allée (23.018,1 euros), le parking PI (29.133,24 euros) et le parking de Chaudefour (59.866 euros).

En complément, le montant des FPS s'élève à 7.225 euros (603 contraventions, 72 contestations reçues), les abonnements et macarons à 1.640 euros **soit un total de recettes de 120.882,34 euros.**

Le montant des dépenses s'élève à **29.886,30 euros** répartis entre :

- les salaires et charges : 5.604,48 euros. Verbalisation : 70 heures de travail, collecte : 16 lundis et comptabilisation des fonds : 1 journée pour compter + comptabilité.
- la commission sur cartes : 1.049,26 euros.
- les autres frais : 23.232,57 euros : frais administratifs, amortissement, intérêts, serveur, carburant, macarons, panneaux etc.

Le montant recettes – dépenses est donc de 90.996,04 euros.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent que les horodateurs soient démontés pour l'hiver à Chaudefour (risque de détérioration avec la neige, et les véhicules l'hiver).

4. MISE A DISPOSITION DROIT DE PECHE ET AUTORISATION PARCOURS NO KILL

Monsieur le Maire indique que l'AAPPMA (association agréée de pêche et de protection aquatique) sollicite une autorisation **pour la mise en place d'un parcours NO KILL sur les parcelles communales et sectionales**. Ce parcours prévoit de pêcher et de relâcher les poissons, il sera organisé Chemin de Péтары jusqu'au Bourg (rives).

Monsieur le Maire précise qu'un droit de pêche est accordé oralement à l'association depuis de nombreuses années. Afin d'accorder l'autorisation pour le parcours NO KILL la fédération de pêche demande à ce qu'une convention écrite soit signée.

Le projet de **convention de mise à disposition gratuite et le projet d'autorisation** sont visionnés en séance.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité les projets de convention et d'autorisation pour le parcours NO KILL et donnent tous pouvoirs au Maire pour signer tout document relatif à cette affaire.

5. TARIFICATION MISE A DISPOSITION DES TERRAINS COMMUNAUX A LA SOCIETE DE CHASSE SAISON 2022

Monsieur le Maire présente la délibération prise l'année dernière relative à la tarification des terrains communaux à la société de chasse. Il convient d'en prendre une chaque année.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité le fixer cette tarification pour 2022 à 100 € (identique en 2021).

6. AVANCEE TRAVAUX COUDERT EN COURS AU BOURG

Monsieur le Maire évoque les travaux en cours au bourg. Ces derniers devraient être terminés à la fin du mois sur cette zone.

Des travaux de soutènement ont dû être effectués vers la Boulangerie Morillat.

De même, le SICTOM devait récupérer les bacs mais n'a pas pu le faire du fait des travaux (devaient être stockés aux pompiers). Monsieur Morillat est au courant qu'il doit se procurer des poubelles professionnelles et les stocker en dehors de l'espace public.

A noter que des colonnes de tri seront installées à l'avenir en remplacement des bacs, ce qui sera plus joli et plus correct environnementalement parlant.

Madame Amélie PANCRACIO précise que la Mairie doit recevoir prochainement un mail du SICTOM mentionnant la liste des commerçants propriétaires de containers professionnels.

Des compromis ont été trouvés avec d'autres administrés sur des points de travaux particuliers.

Monsieur le Maire précise qu'un **simple décrouitage avec maintien des talus** sera finalement effectué sur la partie des travaux située jusqu'à la route départementale. Ceci devrait permettre de faire des économies substantielles sur l'enveloppe prévue.

Monsieur le Maire **suggère que l'économie réalisée soit basculée sur la réalisation de trottoirs entre la place et le pont de fer où le Département doit faire de la voirie, et ce à condition que cela soit accepté par les financeurs** (étant donné qu'il ne s'agit pas de la même tranche de travaux, + comment le formuler).

7. STEP MONTMIE ET BRESSOULEILLE

Monsieur le Maire indique que les agents communaux **pourront effectuer le nettoyage car le système est assez simple**.

SUEZ effectue actuellement le nettoyage des autres STEP facture 2.000 à 2.500 euros. Les élus font remarquer qu'en plus il est difficile de savoir quand les nettoyages sont effectués. Il faudra voir avec SUEZ si le nécessaire a été fait.

Monsieur le Maire aborde le sujet des STEP de Bressouleille et de Montaleix. La Mairie vient de recevoir les rapports SATEA :

STEP MONTALEIX : la station fonctionne mais un endroit est mal nettoyé. Le nettoyage a-t-il réellement été fait pas SUEZ ?

STEP BRESSOULEILLE : La station dysfonctionne. Des eaux blanches sont présentes.

- Une solution rapide va devoir être trouvée pour cette station. Monsieur le Maire indique avoir demandé un devis à GEOVAL pour une station type Montmie.
- Monsieur le Maire rappelle que l'Agence de l'Eau ne finance plus ce genre de travaux pour des communes telles que Chambon (moins de 100 équivalents habitants). Il explique qu'il serait tout de même bien de prévoir un rendez-vous sur place avec l'Agence de l'Eau pour voir si une dérogation peut être envisagée : nous sommes en tête de bassin, dans le parc, la commune est pavillon bleu et le diagnostic réalisé par GEOVAL mentionne les dysfonctionnements.

8. **DSP LES BOMBES**

Monsieur le Maire fait un point d'avancement.

- Date limite réception des candidatures et offres fixée au **20 janvier 2023 à 12H00**, réception des candidatures et offres uniquement sur le site e-marchespublics.com
- Documents définitifs mis en ligne sur e-marchespublics.com le 14/11/2022 (règlement de consultation, projet de contrat à compléter, note explicative) : **coût 85 euros HT**
- Bons à tirer envoyés aux annonceurs presse choisis sur devis :
 - o **I annonceur généraliste habilité :**

La Montagne : parution jeudi 17/11, dans toutes les éditions papier du Puy de Dôme et affichage à partir du 18/11 sur les sites Centre France, e-marchespublics.com et France Marché durant toute la procédure. **Coût : 576,48 euros TTC**

- o **I annonceur spécialisé habilité :**

Décisions : parution papier 29 novembre (10 numéros par an) et affichage sur le site www.decisions-hpa.com à partir de jeudi 17/11 durant toute la procédure. **Coût : 460 euros HT**

Monsieur le Maire précise que les solutions les moins onéreuses adaptées au marché public DSP sur la commune ont été choisies. Les bons à tirer adressés aux annonceurs susmentionnés sont visionnés en séance.

Il précise que l'annonce devra être **affichée en complément sur le site Internet de la Commune et sur la page Facebook. Un affichage extérieur et dans le couloir de la Mairie sera effectué.**

L'interface de gestion de l'annonce est visionnée en séance. Elle permet de récupérer les offres des candidats et aussi de suivre qui télécharge les documents en ligne.

9. **ADRESSAGE**

Monsieur le Maire explique que l'entreprise choisie a contacté la Mairie. **Il est nécessaire d'avancer sur la dénomination des voies avant que les points GPS soient calculés.**

Il précise qu'une Commission Adressage doit être créée. A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident que **l'ensemble des membres du Conseil Municipal peuvent faire partie de cette commission.** Madame Murielle RIGAUD connaissant bien le terrain, elle sera invitée à la réunion.

A noter **qu'une réunion pour la fibre est organisée le 1^{er} décembre de 9H00 à 16H30 à la Maison des Associations en vue d'informer les administrés.** Monsieur le Maire précise **qu'il n'y a pas besoin d'avoir d'adresse définie pour avoir accès à la fibre**, information confirmée auprès de la commerciale Orange qui tourne sur la Commune.

10. RENOUELEMENT CONTRATS CDD MME MURIELLE RIGAUD (MAIRIE ET AGENCE POSTALE)

Monsieur le Maire indique que l'on arrive au terme des deux CDD de Mme Murielle RIGAUD.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de renouveler les deux CDD de Mme Murielle RIGAUD

11. NOUVEAU PPRI

Monsieur le Maire fait un retour suite de la réunion du 22 septembre dernier en présence de la DDT qui avait pour objectif de présenter aux élus le nouveau projet provisoire de PPri. L'ensemble des zones classées inondables a été étudié par la DDT en fonction des aléas et des critères définis.

A priori la modification devrait être plutôt positive sur l'ensemble de la commune car plus précise. Certaines zones inondables pourraient ne plus l'être (aléas moins forts), d'autres zones inondables ont été créées. Il convient au demeurant d'attendre la version définitive du nouveau PPri

Monsieur le Maire rappelle les dates qui ont été annoncées par la DDT :

2023 : concertation avec les communes (aléas, enjeux et projets locaux). Phases de concertation et réunions publiques

1^{er} semestre 2024 : enquête publique

2^{eme} semestre 2024 : approbation

Monsieur le Maire précise qu'il sera nécessaire de confirmer avec M. Derlich, géomètre, **qu'il n'est pas nécessaire d'attendre l'approbation du PPri pour avoir des projets sur certaines zones qui deviendraient non inondables.**

12. PANNEAU LUMINEUX

Monsieur le Maire propose de prendre une décision quant au panneau lumineux situé au Lac, **à ce jour défectueux et inutilisable (logiciel informatique obsolète) : il indique l'heure, la date et la température.** De plus ce panneau consomme de l'électricité toute l'année.

Pour mémoire, le remplacement par un panneau similaire avait été chiffré à environ **20.000 euros.**

Les membres du Conseil Municipal se posent la question d'une telle communication. Monsieur Sylvain CREGUT et Madame Amélie PANCRACIO estiment qu'elle peut être utile à condition d'être à jour.

Monsieur Sylvain CREGUT estime que s'il devait être remplacé, il faudrait qu'il offre la possibilité de communiquer de manière plus moderne (images...), mais pense que **l'investissement ne sera pas le même.**

Etant donné le prix d'un tel remplacement, les membres du Conseil Municipal **n'ont pris aucune décision quant à un futur investissement.**

Cependant ils ont admis qu'il serait **judicieux d'enlever le panneau actuel qui ne peut pas être mis à jour et diffuse des informations erronées, à condition que l'électricité puisse être enlevée pour le démonter.**

13. DEVIS FILM DE PROTECTION SOLAIRE ECOLE

Monsieur le Maire présente le devis reçu pour le **remplacement d'une partie du film de protection solaire de l'école.** Ce dernier est endommagé, l'objectif est d'éviter trop de chaleur l'été dans les locaux.

Le devis s'élève à 3.187 euros (entreprise GORY).

Vu le montant un autre devis sera demandé. Madame Amélie PANCRACIO propose d'en demander un à l'entreprise PERRET qu'elle voit le lendemain.

14. DEVIS GODET TRACTOPELLE

Monsieur le Maire présente deux devis en vue du remplacement d'un godet pour les services techniques, l'existant étant vétuste.

- CMG : 1.442 euros TTC hors livraison
- PAYANT : 2.068 euros avec livraison et emballage de 120 euros HT inclus

Le cout de ce matériel risque d'augmenter de 8% en 2023.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de choisir le devis de CMG, le moins onéreux pour un matériel équivalent.

Les agents municipaux se chargeront d'aller chercher le matériel.

Par contre, l'achat n'étant pas prévu au budget 2022, il convient d'essayer de négocier un paiement en 2023 avec l'entreprise.

VIEUX TRACTOPELLE DE LA SECTION DE BRESSOULEILLE :

Au sujet du vieux tractopelle, les membres du Conseil Municipal souhaitent que l'entreprise PAILLANT soit contactée afin de voir si elle reprendrait le tractopelle pour le vendre, et à quel prix. La section déficitaire ne peut prendre en charge les réparations.

15. TRAVERSEE VOISSIERE (ARBRES)

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le problème des arbres en bord de route départementale est dans sa grosse majorité réglé, il ne reste que quelques arbres à couper.

16. PARKING : BORNAGE CHEMIN DE MONTMIE CHAUDEFOR ET STELE

Monsieur le Maire indique que Monsieur BEAL a démonté la buvette suite à la demande de Monsieur MAURAS et de la Préfecture (proximité stèle). Monsieur BEAL souhaite maintenant faire déplacer la stèle qui, à vérifier, serait sur sa propriété.

Comme déjà évoqué, **il est souhaitable que la commune rachète la partie de terrain où se trouve une partie du parking payant à Monsieur BEAL**, de ce fait un bornage doit avoir lieu, et un devis a été demandé à GEOVAL, présenté en séance.

Le devis s'élève à **1.116 euros TTC**. Ceci permettra de savoir si la stèle se trouve sur le domaine communal ou chez Monsieur Béal et de prévoir le rachat en même temps.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de valider le devis de GEOVAL (budget 2023)

17. CRITERIUM DU DAUPHINE

Monsieur le Maire précise que le Critérium devrait avoir lieu les **3 et 4 juin 2023**. Les équipes arriveront le samedi ainsi que les médias.

Le grand départ aura lieu au Lac de dimanche 4 au matin et plusieurs boucles passeront par le Lac, mais aussi Besse, Saint Victor et Murol. L'arrivée se fera au Lac Chambon.

Monsieur le Maire rappelle que cet événement représente 700 lits, et est diffusé dans 200 pays (rectificatif / nombre évoqué au précédent Conseil Municipal).

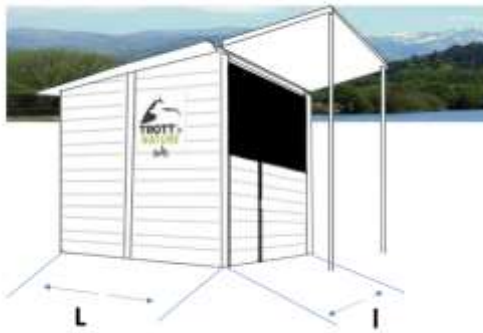
Le coût serait finalement de 90.000 euros pour Chambon. Pour le financer, Monsieur le Maire suggère de demander **des subventions au Conseil Départemental, à la COMCOM, et de solliciter une participation des communes qui sont traversées** par le critérium ainsi que **des sponsors privés** (Suez, commerçants, AXA, etc...).

Monsieur Sylvain CREGUT précise qu'il est **important de solliciter tout le monde en amont afin que la participation de chacun en faveur de Chambon soit prévue au budget 2023**.

18. CABANE TROTTINETTE

Monsieur le Maire indique avoir été à nouveau sollicité pour l'installation d'une cabane pour les trottinettes au Lac. Le modèle proposé est visionné :

Projet Local Chambon-sur-lac



Les membres du Conseil Municipal rappellent **qu'il y a nécessité de respecter une unité afin de préserver l'image du Lac**. Si un tel accord était donné, **un cahier des charges devrait être réfléchi** : cahier des charges qui s'appliquerait à tout projet de ce type. Un modèle pourrait aussi être imposé.

Aucune décision n'a été prise en séance.

19. TAXE FONCIERE DES SECTIONS

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire, comme tous les ans, de prendre une délibération quant à la taxe foncière des sections :

SECTIONS	Impôts fonciers 2022 (en euros)
Les Angles	53,00
Les Angles - bressouleille- 1/3 Les Angles	25,67
Les Angles - Bressouleille- 2/3 Bressouleille	51,33
Bressouleille	1075,00
Bressouleille - Les Angles - Serrette	526,00
Chambon	421,00
Champsiaux	907,00
Chambon - Serrette	199,00
Champsiaux - Varennes	159,00
La Guièze	76,00
Monneau Grand	20,00
Monneau Petit	
Monneau Petit - Les Angles - La Guièze - Serrette	571,00
Montaleix	27,00
Montmie	129,00
Montmie - Montaleix	531,00
Surains	530,00
Varennes	88,00
Voissières	1114,00
TOTAL	6503,00

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de valider la taxe foncière des sections présentée.

SMGF

Monsieur le Maire fait une parenthèse en ce qui concerne le SMGF : ce dernier doit reverser la totalité de la taxe foncière à la commune (environ 7.000 euros, non prévue au budget 2022), or actuellement le syndicat n'a que 900 euros en compte. Une réunion doit avoir lieu mercredi prochain, à la demande de l'ONF. Les coupes de bois ne rapportent pas beaucoup au syndicat actuellement.

20. FRAIS DEPLACEMENT AGENTS MUNICIPAUX

Monsieur le Maire indique qu'il convient de prendre une délibération pour le nouveau barème de remboursement des frais kilométriques des agents municipaux (déplacement dans le cadre du travail avec véhicule personnel uniquement).

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de valider le nouveau barème présenté.

21. INVENTAIRE VOIRIE COMMUNALE (NOUVEAU DEVIS GEOVAL)

Monsieur le Maire précise que suite au dernier Conseil Municipal, GEOVAL a revu son devis. Après négociations, il s'élève à **6.800 euros** conformément à la demande exprimée.

Pour rappel cet inventaire doit permettre de récupérer des fonds.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de valider le devis de GEOVAL, et souhaitent qu'il soit intégré au budget 2023

22. CIMETIERE

La parole est donnée à Madame Florence DELAIGUE, adjoint administratif en charge des cimetières.

REPRISE CONCESSION POUR CAVEAU PROVISOIRE

Madame DELAIGUE fait part de la possibilité de **reprendre une concession par la commune en vue de créer un Caveau Provisoire**. Le caveau serait nettoyé par une entreprise, 2 rayons sont présents. Ce caveau est en bas du cimetière ce qui est pratique. La dalle positionnée dessus serait récupérée pour une autre utilité. Une photo de la concession est projetée.



Le second caveau provisoire deviendrait l'Ossuaire.

Les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité la reprise de cette concession pour en faire le caveau provisoire de la commune et la possible création de l'ossuaire dans le précédent caveau provisoire.

TARIF CASE COLUMBARIUM ET DUREE

Monsieur le Maire indique que le tarif actuel des cases de columbarium est de 500 euros contre 1.000 euros à Murot.

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de fixer le tarif d'achat d'une case de columbarium à 1.000 euros (durée 30 ans).

NOUVELLE POSSIBILITE DE SUPPRESSION DE LA DELIVRANCE DES CONCESSIONS PAR ANTICIPATION DANS LE CIMETIERE

Madame Florence DELAIGUE explique que, selon le spécialiste de la question des cimetières rencontré, il est dorénavant possible de supprimer la possibilité d'achat anticipé d'une concession ce qui évite l'engorgement des cimetières par les concessions vides (c'est-à-dire qu'il serait impossible d'acheter une concession avant la mort de la personne.).

Les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de ne pas imposer ce principe et refusent de supprimer la possibilité pour les administrés d'acheter une concession quand ils le souhaitent.

23. QUESTIONS DIVERSES

- **CHAUFFAGE TOILETTES DU BOURG** : Monsieur Pascal FOURNIER signale que le chauffage aux toilettes du Bourg est en route et qu'il n'est pas essentiel. De plus les toilettes sont peu utilisées en hiver et la porte reste souvent mal fermée. Il serait possible de procéder à une vidange pour éviter le gel et d'arrêter l'électricité pour faire des économies.
- **FESTIVAL DE L'ÂME SAUVAGE** : Monsieur Théo TALANDIER DE LESPINASSE indique que l'artiste, qui a organisé une très bonne animation cet été, sollicite une subvention de 1.500 euros auprès de la mairie pour 2023. Monsieur le Maire indique qu'il ne s'agit pas d'une association donc qu'il ne peut pas s'agir d'une subvention. Monsieur Théo TALANDIER DE LESPINASSE va se rapprocher de l'artiste pour envisager d'autres solutions.
- **COÛT DE L'ÉNERGIE** : Monsieur le Maire précise être en attente d'un mail de Sébastien GOUTTEBEL au sujet de subventions de l'Etat qui viendraient en appui des communes. La question du maintien du chauffage et de l'électricité à la Maison des Associations se pose (coût élevé). Un chiffrage pour la mise en place d'une pompe à chaleur à la maison des associations devra être demandé.
- **COMMISSION TRAVAUX** : Monsieur le Maire indique que plusieurs points devront être vu lors de la prochaine commission travaux
 - o Ruissellement existant chez M. NOZIERES (ROC Investissement)
 - o Container vers chez Monsieur LEOTY qui s'envolent
 - o Chemin des pêcheurs (en vue réalisation bi-couche, suite à la demande du SPAR Chambon dont le mail a été lu en séance), idem chemin des Bleds et vers Les Rives. [Rives.](#)
- **NOËL DES ENFANTS** : Madame Camille MARTIN précise que suite aux nombreux participants potentiels (+ de 70 personnes), un spectacle serait plus adapté qu'une balade thématique et un goûter à la chèvrerie. L'ensemble des membres du Conseil Municipal est d'accord pour opter pour le spectacle proposé par Mme UBERTI qui est disponible à la date prévue (environ 350 euros, le 10 décembre à la maison des associations).
- **VENTE COMMUNE / CROZET FALGOUX** : GEOVAL va devoir reprendre le bornage précédemment fait, à la charge de l'acquéreur. Les acquéreurs souhaitent acquérir un peu plus de terrain pour faire le lien avec leur garage et acquérir la parcelle initialement souhaitée par Mme MAUVIEUX où se trouve leur compteur. Un plan est projeté. **Les membres du Conseil Municipal valident sur le principe le nouveau projet souhaité par les acquéreurs.**
- **ACTIONS ANIMATION 2023** : Monsieur Théo TALANDIER DE LESPINASSE présente des animations, vues avec la commission animation, qu'il pourrait être judicieux d'organiser l'année prochaine, **notamment la fête de la Saint Jean**. Il suggère **qu'un comité des fêtes soit recréé** sur la commune car les bénévoles seraient les bienvenus en appui. Il précise que les animations de cette année ont bien fonctionné mais lui ont demandé beaucoup de temps d'organisation. D'autres idées ont été projetées :

Animation, événementiel :

- « Chambon fête Noël » 19 et 20 novembre 2022
- Organisation fête de la St Jean 2023
- Subventions CCMS – proposer la fête du Zouave en 2023 + course de montagne (trail) + fête de la St Jean + festival d'accordéon
- Marché au lac en hors saison (mai à septembre)
- Pérennisation festival accordéon
- Symposium du land art ou art brut
- Fête du type « ronde des fours à pains »
- Remettre au goût du jour une fête du bois
- Festival de cinéma ou musique au lac avec scène sur l'eau
- Créer une émulation du tissu associatif

21h50, la séance est levée.